



EB-2013-0425

**AVIS DE REQUÊTE
CONTRAT DE FRANCHISE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL
POUR LA VILLE DE CORNWALL**

UNION GAS LIMITED

Le 12 décembre 2013, Union Gas Limited (« Union ») a envoyé une requête à la Commission de l'énergie de l'Ontario, au titre de la *Loi sur les concessions municipales*, pour faire approuver les modalités et la période en vertu de laquelle la Corporation de la ville de Cornwall autorisera, au moyen d'un règlement administratif, Union à exploiter le réseau de distribution de gaz de la ville de Cornwall et à y faire des travaux pour une période de 20 ans, ainsi qu'une ordonnance indiquant que le consentement des électeurs municipaux n'est pas obligatoire. La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier EB-2013-0425.

La décision sera rendue par le directeur, Requêtes relatives au gaz naturel, à qui le pouvoir nécessaire a été délégué en vertu de l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Le directeur, Requêtes relatives au gaz naturel, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur la requête.

Comment consulter la requête

Pour consulter une copie de la requête, veuillez consulter la page « Consommateurs » du site Web de la Commission et entrer le numéro de dossier EB-2013-0425 dans la case « Trouvez une requête ». Une copie de la requête peut également être également consultée au bureau de la Commission et à celui d'Union à l'adresse ci-dessous.

La Commission entend procéder par voie d'audience par écrit pour cette requête, à moins qu'une partie ne la convainque qu'il existe une bonne raison de ne pas procéder ainsi. Si vous vous opposez à la tenue, par la Commission, d'une audience par écrit dans la présente affaire, vous devez fournir par écrit les raisons pour lesquelles vous pensez qu'il est nécessaire de tenir une audience orale. Toute observation faisant opposition à une audience par écrit doit être reçue par la Commission au plus tard **10 jours** après la date de publication du présent avis.

Comment participer

Commenter

Si vous souhaitez faire part de votre opinion sur l'instance, nous vous invitons à envoyer une lettre de commentaires à la Commission au plus tard **30 jours** après la date de publication ou de signification du présent avis. Une copie intégrale de votre lettre de commentaires incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de la lettre sera remise au requérant et à la Commission. Toutes les lettres de commentaires seront versées au dossier public, ce qui signifie que les lettres peuvent être consultées aux bureaux de la Commission et seront affichées sur le site Web de la Commission. Avant de verser les lettres de commentaires au dossier public, la Commission retire toute information personnelle (c.-à-d. autre que commerciale) de la lettre de commentaires (p. ex. l'adresse, les numéros de télécopieur et de téléphone et le courriel de la personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de sa lettre de commentaires feront partie du dossier public. Veuillez adresser votre lettre de commentaires au secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, en indiquant le numéro de référence du dossier EB-2013-0425 en haut de la page.

Observer

Si vous ne souhaitez pas participer activement à l'instance tout en souhaitant recevoir les documents émis par la Commission, vous pouvez demander un statut d'observateur. Votre demande écrite doit être reçue par la Commission au plus tard **10 jours** après la date de publication ou de signification du présent avis. Toutes les demandes de statut d'observateur seront versées au dossier public, ce qui signifie que les lettres peuvent être consultées aux bureaux de la Commission et seront affichées sur le site Web de la Commission. Avant de verser les demandes de statut d'observateur au dossier public, la Commission en retirera toute information personnelle (c.-à-d. autre que commerciale), soit l'adresse, les numéros de télécopieur et de téléphone et le courriel de la personne. Toutefois, le nom de la personne et le contenu de sa demande de statut d'observateur seront versés au dossier public.

Intervenir

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (en soumettant des questions, en apportant des arguments, etc.), vous pouvez demander le statut d'intervenant auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la date de publication ou de signification du présent avis. Les directives concernant la demande du statut d'intervenant sont disponibles sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante:

www.ontarioenergyboard.ca/participate. Tout ce qu'un intervenant dépose auprès de la Commission, y compris son nom et ses coordonnées, sera versé au dossier public qui

peut être consulté dans les bureaux de la Commission, et qui sera accessible sur le site Web de la Commission.

Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez composer le 1-877-632-2727 pour recevoir des renseignements concernant cette instance et la façon d'y participer.

IMPORTANT

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE INSTANCE AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de : Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télé. : 416-440-7656
Courriel :
Boardsec@ontarioenergyboard.ca

Corporation de la ville de Cornwall
360, rue Pitt
Cornwall (Ontario) K6J 3P9

À l'attention de : M^{me} Helen Finn
Secrétaire municipale

Tél : 613-930-2787, poste 2537
Télé. : 613-932-8145

Union Gas Limited (siège social)
50, promenade Keil Nord
Chatham (Ontario) N7M 5M1

À l'attention de : Patrick McMahon
Directeur, Recherche et dossiers
réglementaires

Tél. : 519-436-5325
Télé. : 519-436-4641
Courriel : pmcmahon@uniongas.com

Union Gas Limited (bureau de district)
1653, promenade Venture
Kingston (Ontario) K7P 0E9

À l'attention de : Danny Watson
Directeur de district

Tél. : 613-634-4560
Télé. : 613-634-4543

FAIT à Toronto, le 23 décembre 2013

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission